

Accueil de jour - bas seuil d'accès

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

142 476

C'est le nombre total d'accueils réalisés par les services d'accueil de jour - bas seuil d'accès - partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie en 2022

Nombre d'interventions réalisées par les services d'accueil de jour - bas seuil d'accès - des Relais Sociaux urbains en Wallonie (2022)

Type d'intervention / activité / prestation	Nombre d'interventions réalisées en 2022
Offres de soins (soins infirmiers ou médicaux - premiers soins - réalisés par des professionnels de la santé lors de permanences)	8 240
Animations collectives à visée "pédagogique" au sens large (ateliers photo, ateliers cuisine, espaces de parole, séances d'information...)	1 928
Entretiens individuels en vue de démarches sociales	10 897
Douches	14 159
Lessives (machines à laver)	9 349

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (20 services répondants de 7 RSU)

En 2022, les services de « l'accueil de jour - bas seuil d'accès » (AJ-B) ont réalisé près de 142 500 accueils. Lors de ceux-ci, les personnes peuvent « se poser » à l'intérieur (pour se réchauffer, échanger avec d'autres) mais une partie d'entre eux y viennent afin de bénéficier de l'offre d'interventions. Cette dernière vise d'une part à répondre à des besoins fondamentaux des personnes précarisées (santé, hygiène, alimentation) et d'autre part à les « remettre en capacité » à vivre en société par l'organisation d'activités qui nourrissent le lien social ou encore par le soutien dans la réalisation de leurs démarches administratives.

Le tableau ci-dessus illustre, sans être exhaustif, la diversité des champs d'interventions de l'AJ-B. Cette diversité révèle la complexité à laquelle sont confrontés les services d'AJ-B, à mettre à disposition de leur public des compétences professionnelles aussi variées que médicales, sociales, pédagogiques ou encore psychologiques. Les Relais sociaux urbains (RSU) assurent en Wallonie la coordination et la mise en réseau de services (privés et publics) impliqués dans l'aide aux personnes en situation d'exclusion, à savoir « toute personne majeure confrontée ou susceptible d'être confrontée à la difficulté de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'exercer les droits reconnus par l'article 23 de la constitution ». Cette coordination concerne les activités déployées au sein de quatre axes à savoir le dispositif d'urgence sociale, l'hébergement d'urgence, le travail de rue et l'accueil de jour. Cette fiche porte sur « l'accueil de jour - bas seuil d'accès » (AJ-B) organisé par les services partenaires des RSU. Par « accueil de jour », on entend toutes les activités offertes par les services travaillant la journée. Le qualificatif « bas seuil d'accès » indique qu'il s'agit de services où il y a peu de conditions visant à restreindre l'accès à l'offre de service.

Accueil de jour - bas seuil d'accès

réalisé par les services partenaires des Relais sociaux

Répartition par type de ménage des personnes fréquentant les services d'accueil de jour - bas seuil d'accès - en Wallonie (2022)

Répartition par « type de ménage » (%)	
Isolés vivant sans enfant	81,0
Isolés vivant avec enfant(s)	7,6
En couple vivant sans enfant	6,1
En couple vivant avec enfant(s)	4,0
En situation familiale autre	1,3
Total	100

Au cours de l'année 2022, 3 281 personnes, dont on a recueilli l'information « type de ménage », ont recouru aux services d'accueil de jour - bas seuil (AJ-B) offerts par les partenaires des Relais sociaux urbains (RSU). Il s'agit en grande majorité d'hommes (77 %).

Parmi ces personnes, près de 9 sur 10 sont des isolés, « sans enfant » (81,0 %) ou « avec enfant(s) » (7,6 %). 11,6 % des personnes vivent dans des ménages incluant au moins un enfant.

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 281) (12 services répondants de 6 RSU)

Répartition par type de logement/hébergement de l'accueil de jour - bas seuil d'accès - en Wallonie (2022)

Répartition par « type de logement/hébergement » (%)	
En logement privé	24,9
En logement social/public et assimilé (Agence Immobilière Sociale)	2,5
En rue ou en abris de fortune (squat, voiture, tente, caravane,...)	38,0
En hébergement d'urgence (abri de nuit, lits DUS, hôtel)	19,0
En Maison d'accueil	1,7
En logements d'urgence, de transit, d'insertion,...	0,7
En institution - Autres (prison, hôpital psychiatrique, ...)	1,9
Chez un tiers "proche" (famille élargie, amis, connaissances,...)	10,2
Dans d'autres endroits hors institution	0,9
Total	100

L'identification du type de logement / hébergement occupé par la personne la semaine précédant son accueil dans le service d'AJ-B fait apparaître :

- d'une part, des personnes « sans logement » (67,2 %) dormant soit « en rue ou en abri de fortune tels que squat, voiture, tente, caravane... » (38,0 %), soit en hébergement d'urgence (19,0 %) ou encore chez un tiers (10,2 %) ;

- et d'autre part, des personnes qui, bien que bénéficiant d'un logement, sont en situation de mal logement, de logement précaire ou d'hébergement temporaire.

Sources : IWEPS, Relais sociaux urbains & services partenaires des Relais sociaux urbains de Wallonie ; Calculs : IWEPS (N = 3 808) (13 services répondants de 6 RSU)

Définitions et sources

Les statistiques sont établies au niveau wallon, par l'IWEPS, à partir de données harmonisées transmises annuellement par l'ensemble des RSU de Wallonie : Tournai, Mons-Borinage, La Louvière, Charleroi, Namur, Liège et Verviers. Chacun d'eux réalise, sur son territoire, la coordination de la collecte des données auprès des services partenaires. Les deux relais sociaux intercommunaux créés en 2021, celui de la Province de Luxembourg et celui du Brabant wallon ne pourront que progressivement être associés à cette collecte. Ces données constituent une source d'information importante sur les personnes vivant dans la « grande précarité » et sur le travail social réalisé avec ces personnes.

Ce public est très mal appréhendé par les sources administratives et absent des enquêtes sociales à visée généraliste (SILC).

Pertinence et limites

Les chiffres peuvent sous-estimer à la fois le nombre de personnes accueillies et le nombre de prestations réalisées par les travailleurs sociaux car seules les données provenant de services partenaires des relais sociaux sont prises en compte. Il existe également des cas de services partenaires qui ne réalisent qu'une collecte partielle des données relatives aux bénéficiaires.

Les personnes qui recourent à des services différents, surtout s'ils sont situés dans des villes différentes, peuvent néanmoins être comptabilisés plusieurs fois.

Pour en savoir plus : Statistiques des relais sociaux urbains wallons 2015, "Regards statistiques N°1" : www.iweps.be/publication/statistiques-relais-sociaux-urbains-wallons-2015/

Personne de contact : [Olivier Colicis \(o.colicis@iweps.be\)](mailto:o.colicis@iweps.be) - relais.sociaux@iweps.be
prochaine mise à jour : **septembre 2024**